
Anne Lhuissier

Le restaurant sociétaire de Grenoble sous la Seconde République

De l'initiative politique à l'institution réformatrice

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Centre pour l'édition électronique ouverte

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Anne Lhuissier, « Le restaurant sociétaire de Grenoble sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 26-27 | 2003, mis en ligne le 27 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index738.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://rh19.revues.org/index738.html>

Document généré automatiquement le 01 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Anne Lhuissier

Le restaurant sociétaire de Grenoble sous la Seconde République

De l'initiative politique à l'institution réformatrice

Pagination de l'édition papier : p. 85-110

- 1 Parmi les associations ouvrières qui ont vu le jour sous la Seconde République, les archives ont conservé la trace d'associations de consommation : les « boutiques sociétaires ». Ces sociétés par action pour le commerce alimentaire étaient d'un genre particulier : le « consommateur »¹ désirant s'y approvisionner devait être muni de sa carte de sociétaire, délivrée au paiement de sa souscription. D'inspiration phalanstérienne, la plupart de ces boutiques : boucheries, boulangeries et restaurants (ou « auberges »), nées dans la période 1847-1851, furent balayées par le coup d'État. Grâce à Maurice Agulhon, nous connaissons mieux le processus de création du restaurant sociétaire de Toulon (juin-décembre 1851) et de sa disparition dans les jours qui suivent le 2 Décembre. D'initiative socialiste, qui « réunit à un moment les aspirations diverses des ouvriers avancés et des philanthropes bourgeois de gauche »², les fondateurs du restaurant toulonnais ne parviendront pas à braver la surveillance puis la sanction de l'administration préfectorale.
- 2 On ne saurait pourtant inscrire les initiatives sociétaires dans une seule histoire politique. Le restaurant sociétaire de Grenoble (janvier 1851-1911) est à ce titre exemplaire. Certes, il présente de fortes similitudes avec le restaurant de Toulon. Les principaux initiateurs de l'association grenobloise comptent notamment parmi eux le fouriériste Joseph Rey ; catalogués de « socialistes » par les opposants au restaurant, ils doivent également faire face à l'hostilité du préfet de l'Isère, qui parviendra à priver le restaurant de son principal promoteur, le maire de la ville Frédéric Taulier, en le destituant de ses fonctions. L'association grenobloise se démarque néanmoins des autres sociétés alimentaires de la Seconde République par une caractéristique majeure : son incroyable longévité. Comme le souligne Jean Gaumont : « Chose curieuse ! L'association alimentaire [de Grenoble] ne fut pas victime du coup d'État. Elle survécut, sans doute parce que ses fondateurs, hommes considérables de la bourgeoisie, lui servirent de paravent »³.
- 3 Les raisons d'un tel succès se situent en effet hors de la sphère politique. La fondation de l'association alimentaire de Grenoble et sa réussite se comprennent dans un mouvement plus vaste de volonté de réforme de l'alimentation populaire, portée par les élites locales soucieuses de l'approvisionnement des « classes laborieuses »⁴. Dans un contexte de sortie de crises, tant agricoles (1846-1847) que politique (1848), ces « associations alimentaires » doivent participer de l'endiguement du mouvement des prix sur les marchés locaux⁵. Plus précisément, l'alliance réformatrice⁶ passée entre les promoteurs de l'association alimentaire grenobloise trouve naissance dans des collaborations de longue date, sur la base d'affinités et de réseaux interpersonnels, dans un large éventail d'inclinations confessionnelles et politiques, qui dépassent les seules oppositions entre républicains et conservateurs⁷. Ensemble, ils entendent redéfinir les normes d'action du secteur charitable et créent ainsi un précédent dans le secours alimentaire, jusque là exclusif du secteur charitable. Ils s'en distinguent par les publics visés et les formes d'action, privilégiant les ouvriers plutôt que les indigents et la vente d'aliments plutôt que le don. Cette position n'est pas isolée, elle est une autre expression du débat séculaire sur la distinction entre indigents valides et indigents invalides⁸.

- 4 Cet article s'intéressera principalement au processus de création de l'association alimentaire grenobloise⁹. Rappelons que le principe d'association, sur lequel se cristallise l'ambiguïté du restaurant, n'est pas spécifique des associations ouvrières de production : il correspond non seulement au fonctionnement des sociétés de secours mutuels, mais également à celui des cercles savants et culturels, qui fonctionnent par souscription. A Grenoble, l'association constitue donc un principe auquel sont rompus à la fois bourgeois et ouvriers.

Le projet contesté de fondation d'un restaurant sociétaire à Grenoble

La fondation du restaurant (janvier 1850-janvier 1851)

- 5 Le projet d'association alimentaire trouve sa première formulation publique le 11 octobre 1849 dans les colonnes du journal républicain *Le Patriote des Alpes*¹⁰. Les auteurs, anonymes, de cet article apostrophent la municipalité sur les bienfaits du principe d'association et suggèrent de suivre l'exemple de l'association alimentaire qui existe à Genève depuis quelques mois : « nous soumettons cette pensée à l'administration municipale. C'est à elle qu'il appartient de prendre toutes les mesures utiles, car elle seule dispose de ressources assez puissantes pour en assurer le succès »¹¹. Cet appel est repris en janvier 1850 en séance du conseil municipal par Prosper Leborgne (1798-1875), commissionnaire de roulage, Alexandre Michal-Ladichère (1807-1884), avocat, Augustin Thévenet (1871-1860), négociant en toiles, François Navizet, négociant en chamoiserie et Joseph Auguste Rey (1779-1855), avocat et procureur général de la République. Tous les cinq, représentants majeurs du mouvement républicain à Grenoble, sont également membres du conseil d'administration du *Patriote*. Ils vont lancer dans cette séance le projet de création du restaurant sociétaire que Frédéric Taulier, le maire de la ville, va mettre à exécution. Aux yeux des républicains, le restaurant permet de mettre en œuvre le principe d'association, comme ils s'en expliquent dans l'article publié dans le *Patriote* : « nous avons promis de ne laisser échapper aucune occasion de vulgariser les idées pratiques ayant pour but l'amélioration du sort des classes souffrantes. [...] La démocratie repousse l'aumône qui dégrade ; elle veut que le pauvre puisse obtenir du pain en échange de son travail et non en raison de la pitié qu'il inspire, et c'est pour hâter la réalisation de ces progrès qu'elle s'attache à répandre parmi les membres de la grande famille humaine l'esprit de solidarité et d'association »¹².
- 6 Ce premier épisode révèle l'impulsion politique dont a bénéficié le projet d'association alimentaire, en particulier sa proximité avec les initiatives phalanstériennes¹³. S'il est impossible d'établir avec certitude le rôle des membres de l'école sociétaire grenobloise dans l'impulsion du restaurant, les archives locales et l'historiographie offrent un faisceau d'indices laissant penser à une proximité entre ce groupe et certains membres fondateurs de l'établissement¹⁴. À la présence de Joseph Rey¹⁵, au conseil municipal et au comité d'administration du restaurant s'ajoute le frère du rédacteur en chef du *Patriote des Alpes*, le médecin Albin Crépu. Mais cet épisode révèle surtout le rôle majeur joué par le conseil municipal¹⁶ dans la genèse du restaurant : ses membres sont non seulement les initiateurs du projet, mais en cautionnant les décisions de Taulier et l'engagement financier de la mairie, ils sont aussi les principaux garants de sa mise en œuvre pratique.
- 7 Les six premiers mois de l'année 1850 sont consacrés à étudier l'exemple genevois et la possibilité de l'imiter. Entre janvier et juillet 1850, le maire Frédéric Taulier correspond avec son homologue genevois Antoine Carteret, afin de prendre tous les renseignements sur l'Association alimentaire de Genève, et cet échange aboutit, le 9 juillet, à former une commission municipale chargée de réfléchir à la création d'un restaurant sociétaire à Grenoble. Le 29 juillet, le maire fait au conseil un rapport favorable au nom de la commission et le conseil vote, en principe, la fondation d'une société alimentaire à Grenoble. Du 2 au 12 août,

- Taulier se rend à Genève pour visiter l'association modèle. Le 14, à la suite du compte rendu de son voyage, le conseil municipal adopte le principe de l'Association alimentaire.
- 8 Suit une seconde phase pendant laquelle Taulier va conduire seul, et rapidement, la mise en place technique du restaurant, le conseil municipal approuvant chacune de ses décisions. Il s'agit tout d'abord de loger cette institution. La ville est en train d'échanger le monastère appartenant aux religieuses des Ursulines contre les bâtiments de Sainte-Marie-d'en-Haut. Sans attendre que le traité passé avec les Ursulines soit définitif ¹⁷, le conseil autorise l'installation gratuite de l'Association dans un local au sein du bâtiment. Un plan est dressé, les travaux sont lancés et pris en main par le maire, qui fait de la rapidité d'exécution une des clés de la réussite du restaurant : « je rencontrais dans l'opinion publique le doute, l'étonnement, quelquefois l'incrédulité. La lenteur pouvait tout perdre : je ne voulais ni plan, ni devis, ni adjudication. Le conseil m'avait donné carte blanche. J'allais tous les jours sur les travaux, commandant et pressant au fur et à mesure » ¹⁸. Dans le même temps, le maire fait voter par le conseil municipal la somme nécessaire pour l'achat du matériel, évaluée à 5 000 francs. Il fait frapper 24 000 jetons (6 000 de vin, 6 000 de pain et 3 000 de chaque autre espèce – viande, soupe, légumes, dessert) et achète à crédit le mobilier et les ustensiles nécessaires. Le 24 octobre 1850, Taulier convoque à l'Hôtel de Ville les présidents et présidentes des sociétés de bienfaisance mutuelle ¹⁹ pour exposer la nature et le but de la fondation qu'il poursuit. Le même jour, il fait placarder sur les murs de la ville un extrait du compte rendu de son voyage à Genève et fait aussitôt ouvrir à l'Hôtel de Ville un registre sur lequel s'inscrivent les souscripteurs. En tête de ce registre, Taulier déclare avoir inscrit, sur leur demande, les membres du conseil municipal ainsi que les Commissaires généraux et les Commissaires générales des sociétés de bienfaisance. Le 27 novembre, alors que le nombre des inscriptions s'élève à 824, il convoque tous les souscripteurs dans une grande salle de l'Hôtel de Ville, et propose une liste de commissaires de surveillance ²⁰ qui est adoptée : « elle portait des noms de citoyens des opinions les plus opposées. Je voulais faire de la philanthropie et non de la politique ». Le 4 décembre, Taulier fait adopter un règlement par les commissaires, et le bureau d'administration est formé. Le 9, il nomme les employés « dont le choix, par un sentiment plein de courtoisie, me fut pour cette première fois abandonné par le bureau. Je voulus que le cuisinier sortît d'une grande maison. Il le fallait ainsi pour la réputation de la nouvelle cuisine, je le pris chez un marquis. Mais j'eus bien soin de prendre l'économiste dans les rangs de la classe ouvrière, dont il devait connaître les mœurs et les besoins » ²¹. Le 11 décembre, le conseil municipal délibère sur la proposition de Taulier, à savoir : si la tentative échoue après un certain temps, la caisse municipale fera face au déficit et la société sera dissoute ou fonctionnera à ses risques et périls. L'établissement est prêt à fonctionner.
- 9 Il ouvre ses portes le 5 janvier 1851 place de la Saulaie, à l'est de la ville, où réside une majorité de journaliers et d'artisans commerçants appartenant au commerce de la ganterie ²². Il est conçu par ses promoteurs pour fournir à la population ouvrière, sous des conditions précises, des repas et du vin que les consommateurs peuvent manger sur place ou emporter chez eux. Les fondateurs de l'association lui assignent le statut d'œuvre de prévoyance, de tempérance et de progrès. Prévoyance car les consommations, meilleur marché que dans les cabarets, se paient à l'aide de jetons acquis à l'avance, qui ne peuvent pas circuler dans l'espace économique de la ville ; tempérance car les « commissaires de surveillance » veillent à faire régner l'ordre et la morale dans les salles du restaurant où la consommation de vin est limitée à un demi litre par personne ; progrès enfin car dans les réfectoires, les ouvriers côtoient d'autres conditions sociales : employés, étudiants et hommes d'église ; mais aussi parce qu'en exemptant les femmes des tâches culinaires, le restaurant doit leur permettre de se consacrer plus amplement à leur travail et à leur famille.
- 10 Les principes de fonctionnement du restaurant sont les suivants : toute personne souhaitant prendre un repas à l'association alimentaire doit se présenter munie de sa carte de sociétaire. La

cotisation annuelle s'élève à 1 franc pour consommer sur place, ou à 25 centimes pour accéder au guichet à emporter. La carte de sociétaire permet l'acquisition de jetons, correspondant aux familles de produits : vin, viande, pain *etc.* Les promoteurs du restaurant veillent au maintien d'un certain ordre moral, qui se traduit par trois réfectoires : un pour les hommes, un pour les « dames seules », un pour les familles, chaque pièce étant surveillée quotidiennement par des commissaires de surveillance. Les sociétaires vont chercher eux-mêmes leurs aliments au guichet intérieur de distribution, et apportent leur assiette lorsqu'ils souhaitent un nouveau plat. À ces règles d'usage concernant le service s'ajoutent de nombreuses interdictions à respecter, prévues par le règlement intérieur : il est notamment défendu aux associés d'amener des chiens et de fumer dans l'établissement. Toute discussion politique ou religieuse est proscrite dans l'établissement. Il est défendu d'y apposer toute affiche de quelque nature que ce soit, d'y faire circuler prospectus, liste de souscription, ou pétition. Il est également défendu d'y apporter aucun journal ou brochure politiques. L'entrée de l'établissement est interdite à toute personne qui s'y présenterait en état d'ivresse. Enfin, il est demandé aux sociétaires de s'abstenir, dans les réfectoires, de toute conversation bruyante. Leur maintien doit être « convenable et réservé ». Le restaurant fonctionne du lundi au dimanche inclus, « le matin de sept heures à neuf heures ; puis de onze heures à deux heures, et le soir, de six heures à huit heures et demi ». La variété de la carte permet aux consommateurs de se composer des repas « ordinaires » à 75 centimes, composés de bouillon, viande, légumes et carafon de vin, ou de « luxe », composé de potage, fricandeau, rôti, légumes, desserts et ½ litre de vin, moyennant 85 centimes²³.

La sanction des conservateurs

- 11 Le succès considérable du restaurant dans les premières semaines, attesté par le nombre de sociétaires qui atteint 937 le 5 janvier 1851 et 1481 le 26 janvier 1851²⁴ ne va pas sans attirer la défiance de l'autorité préfectorale. Celle-ci se manifeste sous couvert d'une controverse publique orchestrée par voie de presse, dont le chef n'est autre que le préfet, comme l'indique la correspondance que ce dernier entretient sur la période avec le ministre de l'Intérieur²⁵.
- 12 La polémique se déroule du 4 février au 15 mars 1851 dans les trois principaux journaux politiques du département : l'*Ami de l'ordre*²⁶ journal des orléanistes sur la période 1848-51, le *Patriote des Alpes* organe des républicains, et le *Courrier de l'Isère* organe de la préfecture²⁷ ; et trouve son issue dans la destitution de Taulier. L'examen de la teneur des débats entre les principaux protagonistes met en évidence le caractère ambigu du projet sociétaire et permet de comprendre en quoi celui-ci gêne ses détracteurs. La polémique est discrètement orchestrée par le préfet, le baron Chapuys-Montlaville (1800-1868), qui a demandé aux rédacteurs du *Courrier de l'Isère* de s'abstenir d'intervenir au plus fort des débats²⁸. Il met un premier terme à la polémique par son intervention du 27 février annonçant la destitution de Taulier. Ses attaques politiques visent directement Taulier, qu'il « confond » avec l'œuvre dont ce dernier est à l'origine, et se redoublent d'un différend administratif. Chapuys-Montlaville justifie la destitution du maire sous le motif que celui-ci a bafoué l'autorité préfectorale dans la mise en place du restaurant²⁹. Quatre groupes d'acteurs, (professeurs de droit, ouvriers, rédacteurs de journaux, cabaretiers-traiteurs) prennent part à la polémique, et les arguments avancés par chacun des protagonistes correspondent aux principaux arguments qui divisent plus généralement défenseurs et détracteurs des institutions sociétaires. Ils convergent en particulier vers un problème unique : l'identité floue de l'établissement dont les principes et les modes de fonctionnement ne se prêtent à aucun classement. La conjonction du caractère sociétaire et municipal du restaurant rend son interprétation ambiguë pour les contemporains qui ne parviennent pas à le situer, ni dans la catégorie des œuvres de bienfaisance, ni dans celle des établissements commerciaux. En clair, le préfet reproche à Taulier la compromission de l'autorité municipale dans une association qui rappelle par trop les associations du socialisme

utopique. La polémique s'interprète dès lors comme une injonction de la part de l'autorité préfectorale à la mairie, demandant au premier magistrat de se cantonner à ses registres d'action traditionnels, et trouvant une issue dans la destitution de ce dernier.

13 Les détracteurs du restaurant engagés dans la polémique se fondent sur deux arguments. Le premier concerne le principe même de l'établissement alimentaire, et ses effets néfastes à l'échelle de la ville. Il est introduit par Vincent Quinon (1791-1861), professeur de droit et initiateur de la polémique dans *l'Ami de l'Ordre*. Selon lui, le restaurant ne peut pas atteindre le but que lui ont assigné ses fondateurs, et va conduire à la ruine, à la fois : des fonds municipaux par le soutien financier que la municipalité s'est engagée à apporter à cette œuvre ; des commerçants par la concurrence déloyale que leur fait cet établissement ne payant ni loyer, ni patente, ni droits d'octroi ; et des ouvriers, par la désorganisation familiale qu'il peut causer en soustrayant la femme à son rôle premier de cuisinière. Cette question est renforcée par la réflexion sur le caractère sociétaire de l'institution. Quinon ne se prive pas d'agiter le spectre du socialisme, tant redouté par les détracteurs du restaurant. Il en profite pour dénoncer, par une allusion relative au projet de boucherie sociétaire ainsi qu'à la taxe du pain et de la viande mises en place par Taulier « la tendance que manifeste depuis quelque temps l'administration à envahir les industries privées. Cette concentration entre les mains de l'administration ou de l'État, de toutes les professions, de toutes les fortunes, c'est ce que, par les temps qui courent, on appelle, si je ne me trompe, le socialisme! ». L'intervention des cabaretiers-traiteurs se fonde sur une pétition dirigée contre le restaurant. Nous savons par les archives que l'initiative de cette pétition revient au préfet Chapuys-Montlavage, dans laquelle les traiteurs reprennent les arguments de Quinon. J'en retiendrai simplement l'emploi de l'expression très significative de « gargote municipale ».

14 Le second argument porte sur la question de la légitimité de l'intervention municipale dans cette institution. Cette interrogation est également introduite par Quinon dans la deuxième lettre qu'il publie dans *l'Ami de l'Ordre*. Elle permet de saisir en arrière-plan le débat plus général dans lequel s'inscrit cette polémique. Le restaurant sociétaire fait s'affronter deux conceptions de l'assistance, l'une « ancienne », incarnée par Vincent Quinon reprochant au maire de « créer une espèce d'aristocratie ouvrière », l'autre « moderne », celle de Taulier répondant qu'il convient au contraire de se préoccuper de cette « classe intéressante » dont il faut « améliorer le sort, et dont les économies rendront possibles certaines satisfactions matérielles dont il se prive, et le conduire à une condition morale plus élevée »³⁰. Par voie de conséquence, si le public visé n'est pas le public légitime de l'assistance, dans quelle mesure peut-on justifier, s'interroge Quinon, l'attribution de fonds par l'administration municipale à un établissement de caractère plus commercial que bienfaisant. C'est aussi sur une question d'ordre économique qu'entrent en scène les deux ouvriers, sur le thème du niveau économique requis pour que les ouvriers puissent prendre leurs repas au restaurant. À Désiré Finot, ouvrier imprimeur, client et favorable au restaurant, répond l'ouvrier horloger Brunswick, qui se présente comme « ancien délégué des ouvriers » et dont les propos se situent dans la lignée de ceux de Quinon. Il dénonce le niveau de prix trop élevé des plats, qui selon lui, ne peut que s'adresser à « l'aristocratie ouvrière » et manquer par là le but que le restaurant s'était fixé³¹.

15 La polémique trouve un premier terme par l'entrée en scène du *Courrier de l'Isère* pour annoncer la destitution de Frédéric Taulier de ses fonctions de maire. La destitution est prononcée sous le motif de certaines irrégularités commises par Taulier dans la fondation du restaurant. Chapuys-Montlavage l'accuse d'avoir abusé de sa fonction publique pour faciliter la mise en place du restaurant, et commis des irrégularités, en particulier d'avoir pris possession d'un local, fait voter et employé les crédits nécessaires avant toute autorisation préfectorale. Le préfet tient là des arguments suffisants pour éloigner un maire qui n'affirme pas son allégeance, ni à « l'autorité supérieure » ni au nouveau régime. Le débat est néanmoins loin d'être clos, mais il prend dès lors une nouvelle tournure. Vidée de son enjeu local (le

maire est déchu de ses fonctions), la polémique trouve une ouverture à l'échelle nationale par la publication dans les colonnes de *l'Ami de l'Ordre* d'un article de Jules Burat³² (1807-1855) sur le restaurant sociétaire paru à la même période dans le journal national conservateur le *Constitutionnel*. Il se poursuit toutefois dans des termes similaires, Burat dénonçant dans le restaurant des pratiques proches du socialisme, réaffirmant que le véritable moyen pour procurer des aliments à bon marché consiste dans le respect de la liberté du commerce pleine et entière.

Le réseau des fondateurs du restaurant sociétaire : entre mobilisation collective et affinités personnelles

- 16 Privé de son principal promoteur, le restaurant ne continue pas moins à fonctionner, et passera l'épreuve du Coup d'Etat, pourtant rédhibitoire pour la plupart des sociétés alimentaires³³. Les centaines de souscriptions reçues par le restaurant, et émanant de personnes de qualités diverses, invitent à s'interroger sur les ressorts de la mobilisation collective autour de ce projet, qui dépasse les seules inclinations politiques. Il s'agit en effet de comprendre ce qui permet la rencontre de personnes aux positions et aux inclinations parfois divergentes : notables et commerçants, francs-maçons et philanthropes « catholiques sociaux », républicains et orléanistes. Rassemblés sous le projet commun du restaurant, ces élites locales partagent néanmoins d'autres modes de sociabilité bourgeoise à Grenoble, qu'il convient de resituer dans l'espace politique et associatif de la ville. Pour ce faire, la liste des membres du premier comité d'administration et conseil de surveillance (considérés ici comme le « noyau » des membres fondateurs), a été confrontée à quatorze autres institutions de la ville, qui se répartissent de la façon suivante : dispositifs municipaux à visée réformatrice contemporains du restaurant, conseils municipaux de 1830 à 1851, cercles, sociétés à vocation culturelle, sociétés savantes, sociétés politiques, loge maçonnique [se reporter au tableau 1 en annexes]. Les sociétés retenues pour cette analyse de réseaux s'échelonnent de 1825 à 1852 et sont composées d'électeurs citoyens municipaux censitaires³⁴. Deux types de rapprochements peuvent être établis entre ces sociétés et le restaurant, dans leurs modes de fonctionnement. Outre leur forme juridique, les sociétés ont en commun leur assise économique qui repose sur la souscription des membres sociétaires. Siégeant à Grenoble, elles bénéficient non seulement d'une autorisation mais aussi parfois d'une impulsion de la municipalité.
- 17 L'examen des multi-appartenances de chacun des membres conduit à deux constats majeurs. Il renforce le poids du conseil municipal dans la mise en place du restaurant, et permet de mettre en évidence le rôle clé joué par deux institutions carrefour : le Club démocratique (1848) et la loge maçonnique des Arts-Réunis, véritables relais entre les différents membres fondateurs du restaurant. Nous reviendrons dans un troisième temps sur le rôle de Taulier, dont la faible participation associative est largement compensée par sa présence renouvelée au conseil municipal.

La mobilisation des républicains

- 18 Le premier groupe qui se dégage de l'analyse comparée des membres de ces diverses institutions est en effet celui des conseillers municipaux. A Leborgne, Michal-Ladichère, Thévenet et Rey déjà cités, s'ajoutent trois autres qui, chacun à leur manière, sont très implantés : Navizet, mégissier, est un notable « populaire » qui règne sur la rue Saint-Laurent³⁵ ; Hypolite Bouvier, charpentier, commissaire général du 4^e bureau de bienfaisance mutuelle (maçons et charpentiers), est une figure de 1848³⁶ ; et Girard, cafetier, est très présent dans le milieu de la bienfaisance municipale. Ces sept individus font partie du comité d'administration du restaurant. La position sociale de ce sous-ensemble est assez « resserrée » : deux magistrats, un banquier, deux ingénieurs et trois « patrons de commerce ». En terme de classes d'âge, ce groupe se révèle en revanche assez hétérogène. Si l'on considère leurs

trajectoires, on remarque que nombre d'entre eux se côtoient depuis une quinzaine d'années. François Navizet (et le banquier Victor Margot lui aussi conseiller municipal et fondateur du restaurant) participent déjà en 1834 à leur premier conseil municipal dont ils sortent en 1842, année où sont nommés Prosper Leborgne et Frédéric Taulier. En 1848, ils adhèrent tous, à l'exception significative de Taulier, au Club démocratique de Grenoble ; cinq se retrouvent dans le conseil municipal de 1848 (Navizet, Bouvier, Leborgne, Taulier et Michal-Ladichère), auxquels s'ajoute Victor Margot en 1849. Outre leur convergence au sein du mouvement républicain à cette période, d'autres espaces ont préalablement favorisé leur rencontre. En 1837, ils fréquentent, à l'exception de Bouvier et Leborgne, la Société des Amis des Arts, et quatre d'entre eux Navizet, Bouvier, Blandin (francs-maçons) et Leborgne participent en 1852 à la refondation de la Société du patronage des apprentis indigents³⁷. Les membres de ce groupe se caractérisent donc par une trajectoire politique commune dans la mouvance républicaine, à travers leurs participations aux conseils municipaux, au Club démocratique et au *Patriote des Alpes*. Ces itinéraires proches se renforcent par leur implication dans les sociétés de bienfaisance.

19 Deux institutions relais : la loge des Arts-Réunis et le Club démocratique

20 Du côté des institutions, la loge maçonnique les Arts-Réunis et le Club démocratique jouent le rôle de relais entre les différents membres fondateurs du restaurant. On remarque en effet que le Club démocratique et la loge des Arts-Réunis prises ensemble (personnes co-affiliées aux deux), donnent accès à un grand nombre de positions au sein de l'espace des sociétés considérées. Parmi les différents clubs politiques qui voient le jour dès la première quinzaine de mars 1848, le « Club central républicain », présidé par l'avoué Cécillion, compte tous les leaders et principaux militants du mouvement démocratique. La diversité des métiers qui le composent est très grande. François Rude note « qu'autour d'un fort noyau de bourgeois moyens, le Club républicain a rassemblé de larges couches de la petite bourgeoisie et de l'artisanat grenoblois »³⁸. Quant à la loge des Arts-Réunis, ses membres appartiennent à la bourgeoisie aisée ou moyenne. Ils prennent une part importante dans l'action philanthropique à Grenoble : secours aux sourds-muets, bourses d'études, Société de patronage des apprentis indigents, et participation à l'Association alimentaire³⁹. Les membres de la loge des Arts-Réunis ont apporté leur soutien au restaurant en suggérant en assemblée générale de diffuser les informations concernant le restaurant. Cet exemple illustre assez bien le rôle d'intermédiaire de la Loge, dont les membres, en contact avec d'autres sociétés, assurent une partie de la promotion du restaurant sociétaire⁴⁰.

Les réseaux de Taulier

21 Frédéric Taulier présente un profil relativement différent : on est frappé de sa relative absence au sein de ces deux institutions carrefour, et plus généralement au sein de l'espace associatif grenoblois, dans lequel il n'apparaît pas comme un personnage relais. Mais il compense ce défaut de participation par l'importance de ses magistratures. Toutes les réalisations de Taulier en matière de bienfaisance se font sous ses deux mandats de maire. Sa position administrative forte lui assure son principal appui, renforcé par le soutien des conseillers municipaux et de leur réseau.

22 Il prend part à l'activité des sociétés et institutions suivantes : la Société de statistique sur la période 1838-1842, les Amis des Arts en 1842, les conseils municipaux et la Société d'extinction de la mendicité dont il prend la tête en 1847 avec son mandat de maire. Son action s'exerce loin des étiquettes et des groupes, par le biais de rapports interpersonnels. Prenons l'exemple qui le lie, au regard des affiliations, au banquier Victor Margot et au négociant Louis Penet (1808-1879), respectivement membre du comité d'administration et président du restaurant sociétaire. En dépit de leurs inclinations politiques opposées, ces trois hommes, qui font partie de la même classe d'âge (en 1851, ils ont respectivement 51, 43 et 45 ans), se

côtoient par des trajectoires associatives communes. Leurs amitiés respectives sont scellées de longue date. Sur le plan politique, tout ou presque les oppose. Victor Margot a joué un rôle marquant en 1848 et s'affiche au Club démocratique en 45^e position sur une liste de 3 000 individus, Louis Penet est considéré comme l'un des dirigeants orléanistes grenoblois depuis 1848, membre du conseil d'administration du très conservateur journal *l'Ami de l'ordre*. Quant aux inclinations politiques de Taulier, nous verrons qu'elles sont assez changeantes. Nous pouvons seulement établir que ses convictions orléanistes sous la Monarchie de Juillet l'on rapproché un temps de Louis Penet. Tous trois se retrouvent à la Société des Amis des Arts dès 1837. Outre cette participation commune, ils entretiennent des relations deux à deux : Margot et Taulier se côtoient depuis 1842 au conseil municipal. Penet et Margot se fréquentaient déjà au Cercle des Tilleuls en 1829 alors qu'ils avaient respectivement 21 et 29 ans ; en 1851, ils siègent ensemble en tant que juges au tribunal de commerce ; et ils ont été également sollicités par Taulier pour faire partie du comité d'administration de la boucherie sociétaire⁴¹. Si Margot participe au deux, Penet, qui assure la présidence du restaurant décline l'offre de collaborer à la gestion de la boucherie.

- 23 Ce dernier exemple assoit l'intuition première que le projet sociétaire tel qu'il est formulé par les élites réformatrices à Grenoble dépasse les clivages politiques « classiques », et permet surtout de mettre en évidence le poids des canaux associatifs dans la constitution des relations d'interconnaissance qui unissent ces personnages, et resurgissent à l'occasion d'initiatives telles que le projet du restaurant sociétaire. Ainsi, l'examen des multi-affiliations permet de lier des carrières personnelles à un niveau collectif, c'est-à-dire que l'on n'est jamais vraiment en présence de carrières isolées. Il suggère aussi de prêter une plus grande attention au principal fondateur du restaurant, afin de comprendre la création de ces établissements dans son itinéraire de réformateur.

La carrière réformatrice de Frédéric Taulier

L'itinéraire d'un réformateur : Frédéric Taulier (1806-1861)

- 24 La fondation du restaurant sociétaire est indissociable de la personnalité de son principal promoteur : Frédéric Taulier. À l'ouverture du restaurant, Taulier est âgé de 45 ans et exécute sa deuxième magistrature. Il est présent dans sa ville natale sur deux scènes professionnelles, en tant qu'avocat (depuis 1831) et professeur de code civil à la faculté de droit (1838). Cette carrière, qui le conduit à être doyen de la faculté en 1852, se redouble d'une carrière politique (adjoint au maire sous la Monarchie de Juillet de 1843 à 1845, maire du 16 février 1845 au 28 février 1848, puis du 12 mars 1849 au 13 mars 1851), elle-même étroitement liée à sa vocation de philanthrope⁴². Ce sont sur ces deux dernières scènes, philanthropique et municipale, qu'il va se distinguer dans les quinze dernières années de sa vie. Les divers hommages qui lui sont rendus lors de son décès témoignent particulièrement de cette activité. Si ces pairs lui reconnaissent une « vraie passion » pour le barreau, ce sont surtout les réalisations publiques qui retiennent l'attention des chroniqueurs, et en particulier l'association alimentaire⁴³.
- 25 En 1851, Taulier compte en effet à son actif des réalisations innovantes en matière de secours alimentaire et d'association, préfigurant les principes du restaurant et de la boucherie sociétaires. La gestion de la disette des années 1845-47 lui a permis, par l'intermédiaire du bureau municipal de charité, d'amorcer les bases du secours payant par le système des « bons de pains économiques ». Cette mesure, qu'il a mise en pratique du 1^{er} mars au 30 mai 1847, consiste à aider les familles se trouvant « au-dessus de la classe indigente, qui reçoit des secours tout à fait gratuits, et à côté de la classe qui peut gagner son pain » et condamnées à un « douloureux état de gêne ». En leur offrant des bons à l'aide desquels les porteurs paient le pain 10 centimes de moins par kilo (cette différence étant ensuite soldée au boulanger par le bureau), la municipalité veut atteindre les familles qui, dans un état de gêne momentané,

« ne se résignent pas à demander ». Le second exemple est relatif au principe d'association. Au moment de lancer le restaurant et la boucherie sociétaires, Taulier a déjà mis en place une société en commandite par actions pour l'éclairage au gaz de la ville de Grenoble par émission de 500 souscriptions. La société doit livrer l'éclairage public et privé à « un prix inférieur de 10% au moins des prix actuels », au moyen d'une usine construite hors la ville⁴⁴. Il projette également la fondation, selon les mêmes principes, d'une pharmacie et d'une boulangerie. Notons que ces projets sont très proches, dans leur principe, des institutions phalanstériennes. Rappelons à ce propos que Taulier, qui a fait son stage d'avocat chez Amédée Hennequin, bravait déjà la volonté ministérielle en 1847 pour autoriser son frère Victor Hennequin à venir professer un cycle de conférences sur l'école fouriériste. En réponse à une lettre du préfet lui indiquant les réserves du ministre de l'intérieur quant à la tenue de ces cours, Taulier argumente sa conduite de la façon suivante : « J'ai étudié avec beaucoup de soins M. le Préfet la doctrine de Fourier. Je l'ai analysée et combattue dans le second volume de ma *Théorie raisonnée du code civil*. La doctrine du maître, réduite aux limites dans lesquelles se renferment les disciples, n'est plus qu'une sorte de philosophie que son exclusivité rend innocente⁴⁵. Les prédications faites en province sont la reproduction exacte des articles de la *Démocratie Pacifique*, journal quotidien qui s'exprime à Paris, sous les yeux mêmes du gouvernement, et qui n'a jamais été l'objet d'aucune poursuite. Ce n'est pas tout M. le Préfet. Les Phalanstériens attaquent les communistes ; ils tournent en ridicule les radicaux et s'opposent à toute révolution politique. Les prédications de tels hommes ne peuvent faire qu'une diversion utile à de funestes tendances »⁴⁶.

26 La personnalité de Taulier, et surtout ses inclinations politiques se prêtent difficilement à une catégorisation stricte. Catholique fervent, Taulier est animé par une foi orléaniste profonde sous la Monarchie de Juillet, il amorce un glissement très modéré vers la gauche à l'époque de l'état de siège, et voue enfin une soumission presque dévote aux personnes de l'empereur et de l'impératrice, auxquelles il dédie, en 1860, son ouvrage le *Vrai livre du peuple*⁴⁷. La déclaration du préfet Chapuys-Montlaville auprès du ministre de l'Intérieur offre une bonne illustration de ces changements. Dans un courrier relatif à la destitution du maire, le préfet indique que Taulier « recherche la popularité avec une avidité et une persistance incroyables sous tous les régimes, sans s'inquiéter du principe qu'il a professé la veille et s'en emparant pour se les assimiler avec une habileté extraordinaire »⁴⁸.

27 Reprenons le fil des événements politiques. La tendance de Taulier à rechercher la « neutralité entre les partis » se manifeste en 1847 au début de sa première magistrature⁴⁹, et devient flagrante sous la Seconde République. S'il démissionne de son mandat en février 1848 « pour raisons de convenances »⁵⁰, sa candidature est appuyée en mars 1848 par le préfet du département sous le motif qu'elle « serait portée à la représentation par de nombreux conservateurs »⁵¹, puis son nom figure, aux élections municipales de juillet 1848 sur la liste de la majorité conservatrice de l'ancien conseil municipal, et sur celle du comité républicain de la ville. Nous retiendrons qu'en 1851, Taulier n'a pas encore fait acte d'allégeance au Régime, qu'il scellera dès 1855 dans un mémoire relatif au restaurant sociétaire qu'il adresse à l'Empereur. Selon le biographe Avezou, « pendant l'exercice de sa deuxième magistrature municipale, pas plus qu'avant février, Taulier ne sera l'homme d'un parti »⁵².

28 Le caractère fluctuant de ses inclinations, au gré des événements politiques, est au principe de l'action qu'il entend mener sur la scène publique. La discrétion de ses convictions favorise son accession à l'administration publique et assoit la légitimité nécessaire à la mise en place de réalisations concrètes, dont l'association alimentaire ne forme pas un exemple isolé. Cette attitude, qui peut être qualifiée de « paternalisme municipal », marque toute la spécificité de l'action de Frédéric Taulier dont l'ambition philanthropique est servie par ses différentes magistratures. Deux initiatives traduisent particulièrement la volonté centralisatrice de la municipalité dont Taulier est à la tête : la mise en place du Conseil Supérieur de société de

bienfaisance mutuelle en novembre 1842 et de l'Œuvre du patronage des apprentis indigents. Le Conseil, composé des commissaires généraux des sociétés d'hommes et présidé par le maire, constitue à la fois une sorte de tribunal chargé de statuer sur les différends qui peuvent éclater dans les mutuelles, et un conseil consultatif appelé à donner son avis « sur tout ce qui peut assurer la prospérité de ces sociétés »⁵³. Si cette initiative ne peut être officiellement imputable à Taulier, maire-adjoint, c'est néanmoins lui qui en signe l'arrêté et qui en est l'inspirateur. C'est lui également qui place l'Œuvre du patronage des apprentis indigents sous l'égide de la municipalité, « après avoir groupé autour de lui les bons citoyens qui en avaient eu la première idée, et arrêté de concert avec eux ses statuts dont il est d'ailleurs le rédacteur »⁵⁴. Mais ses réalisations majeures relèvent du champ du secours public. À cet égard, le tableau des institutions de bienfaisance et de charité de la ville qu'il publie en 1860, un an avant sa mort, offre une bonne illustration des principes qui l'animent sous ses différentes magistratures. Il y décrit les institutions « qui honorent le riche, parce que leur but est de secourir et de moraliser le pauvre », afin d'instruire et modérer les passions⁵⁵. Elles sont aussi de nature différente, mues par la volonté de rapprocher charité privée et bienfaisance publique, et par son soutien à la mutualité et au principe d'association.

29 Ainsi, ces différentes réalisations, conduites avec le soutien des membres du parti républicain et des « cercles de gauche » lui valent d'être qualifié de « socialiste » par les conservateurs. En résumé : contexte post-révolutionnaire saillant, conseil municipal républicain, « interventionnisme municipal » de Taulier sur le secours public qui empiète sur le commerce privé, confiance ébranlée des conservateurs, tels sont les éléments du contexte dans lequel s'érigent le restaurant et la boucherie sociétaires de Grenoble et qui, dans les premiers mois de fonctionnement, vont opposer la majorité municipale aux groupements conservateurs de la ville et conduire à la destitution de Taulier.

La mutualité ouvrière au cœur du principe d'association

Terreau mutualiste

30 Outre le soutien des dirigeants du mouvement républicain grenoblois, et plus généralement des philanthropes bourgeois de gauche, Taulier s'est surtout appuyé sur la structure mutualiste disponible et bien implantée. Les liens réciproques entre la municipalité et le secteur mutuel grenoblois participent du succès du restaurant sociétaire à double titre : par la familiarité des ouvriers avec le principe d'association, et surtout par le soutien des commissaires généraux des sociétés de secours mutuels. Rappelons qu'ils comptent parmi les premiers souscripteurs et sont bien représentés dans le comité d'administration.

31 Au milieu du XIX^e siècle, la ville compte 28 000 habitants, garnison comprise. Elle présente une structure sociale très inégalitaire du point de vue numérique. C'est une ville de commerçants grands et petits, de propriétaires-agriculteurs et d'hommes de loi. Deux autres catégories, celle des propriétaires/rentiers et celle des petits producteurs/marchands/travailleurs à domicile, représentent plus des deux tiers de la collectivité⁵⁶. Le nombre des ouvriers, où dominent les gantiers et gantières s'élève à environ 3000. L'industrie est dominée par les petits ateliers dans la ville et ses environs⁵⁷. Cette organisation selon le modèle de la fabrique collective confère une spécificité à la prise en charge des ouvriers, dans la mesure où le patronage ne peut s'y exercer⁵⁸. Pareille organisation se révèle encore moins propice à la prise en charge patronale de la nourriture ouvrière, notamment par la mise en place de cantines⁵⁹. Il y a en effet dans la seconde moitié du XIX^e siècle un antagonisme doublé d'une impossibilité pratique, entre l'organisation de cantines dans des villes dominées par des fabriques regroupant sous un même toit des dizaines ou des centaines d'ouvriers ; et les villes telles Grenoble, Lyon ou Saint-Quentin, dont les industries (respectivement ganterie, fabriques de soie et textile), ne se prêtent pas au regroupement des ouvriers.

- 32 L'absence de grandes fabriques et de prise en charge par les patrons, favorise en revanche l'implantation ancienne et solide de la mutualité depuis le début des années 1830. C'est du côté de la mutualité que s'exerce un « paternalisme des classes dirigeantes », soucieux de canaliser les classes populaires de la ville. Au milieu du XIX^e siècle, Grenoble compte au total 32 sociétés de secours mutuels (hommes + dames). Ce sont des sociétés de prévoyance qui assurent une fonction de secours (aux malades, des secours extraordinaires aux secours indigents et parfois aux chômeurs) et de sociabilité ouvrière, comme l'a bien montré Jacques Rougerie pour les sociétés parisiennes. Il les décrit en effet comme le lieu par excellence d'acculturation politique⁶⁰. Elles représentent 33% des sociétés du département de l'Isère et 45% des adhérents, soit une population de 5 000 à 6 000 ouvriers⁶¹. Le magistrat Augustin Rivier, collaborateur des *Annales de la Charité* en souligne en 1851 les avantages : bien adaptées à la structure industrielle grenobloise où domine le petit atelier, elles prolongent l'action des anciennes corporations. Selon Robert Chagny, « la mutualité constitue la pièce maîtresse d'un véritable paternalisme municipal »⁶². Taulier se fonde sur cette tradition mutualiste lors de ses deux magistratures, pour asseoir son « paternalisme municipal ». Il faut comprendre la volonté de prendre en charge les repas pris par les ouvriers pendant leur journée de travail, dans la continuité des réalisations du secteur mutuel. La tradition mutualiste a non seulement familiarisé les ouvriers et les artisans de la ville au principe d'association, sur la base duquel est élaboré le projet du restaurant, mais lui assure des appuis importants. Maurice Agulhon observe un phénomène similaire pour le restaurant sociétaire de Toulon. Il souligne en particulier « la présence constante et vivace de la mutualité » et le soutien que les sociétés de secours mutuels apportent au restaurant et aux réalisations concrètes du mouvement ouvrier. Sous ses différentes magistratures, Taulier a raffermi les liens de la municipalité avec les sociétés de secours mutuels. Le renforcement de la tutelle municipale sur ces sociétés s'est notamment exercé par la mise en place, en novembre 1842, du Conseil Supérieur de société de bienfaisance mutuelle⁶³.
- 33 Le principe d'association sur lequel se fonde le restaurant est à l'origine d'une certaine ambiguïté dans le contexte post-1848. En effet, mutualité et socialisme empruntent des termes similaires (association/sociétaire) qui rendent le premier assimilable au second. La polysémie du terme association revêt une dimension de contestation de l'ordre social, contrairement aux plus neutres « sociétés ou corporation »⁶⁴. Pourtant, le principe de l'association est doublement pertinent : il revêt une signification pour les ouvriers qui adhèrent aux sociétés de secours mutuels par souscription, et il se redouble d'une intelligibilité pour les classes bourgeoises. Membres honoraires des sociétés de secours mutuels, ils sont rompus au principe de la souscription par les différentes sociétés auxquelles ils participent, dont l'assise économique repose sur la souscription des membres sociétaires.

Morphologie sociale de la ville de Grenoble : les consommateurs du restaurant sociétaire

- 34 La morphologie industrielle de la ville permet de comprendre les bons résultats du restaurant en ses débuts, sa longévité puis son déclin progressif au tournant du XX^e siècle. La structure sociale et l'organisation professionnelle sont au principe de la mobilisation massive autour de ce projet. La prospérité du restaurant suit les évolutions démographiques de la population ouvrière de la ville. Le déclin progressif du restaurant dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle est lié à l'histoire économique et socio-démographique de Grenoble. La pression démographique importante (52484 habitants en 1886 et 77438 en 1911) est concomitante de changements majeurs en termes d'urbanisation et de structure sociale. À la fin du siècle, Grenoble est devenue une ville industrielle. Elle compte une proportion importante d'ouvriers (25%), tout en conservant sa fonction militaire (15% de la population), et demeure marquée par son passé de ville siège d'un parlement (10% de professions libérales et de rentiers). Dès 1870,

la ganterie connaît une crise qui conduit à une nouvelle organisation du travail : constitution de grands ateliers qui se substituent progressivement aux multiples sous-traitants à domicile, et mise en place d'une structure verticale (mégisserie, ganterie et réseau de vente dans les mêmes mains). Ainsi, la modernisation de l'industrie du gant, l'exploitation de la pierre à ciment, les usines hydroélectriques et surtout l'apparition de la métallurgie engendrent une activité industrielle très importante. Ces modifications se répercutent sur l'aménagement de la ville, qui se développe essentiellement à l'ouest, dans le quartier Berriat qui accueille presque toutes les grandes usines, ainsi que la majeure partie de la population ouvrière. La population étrangère (4% de la population en 1901), essentiellement d'origine italienne, est regroupée dans les anciens quartiers ouvriers de Saint-Laurent et Très Cloîtres ⁶⁵.

35 Avec l'affaiblissement de la ganterie, le restaurant perd le cœur de sa clientèle. En 1898, un membre de la société alimentaire observe en effet que « les plus assidus consommateurs de l'alimentaire ont disparus ». En même temps, le restaurant perd, à la suite des événements de 1894, les nombreux consommateurs issus de l'immigration italienne à Grenoble : « les italiens expulsés sont, en effet, rentrés peu à peu, mais se sont prudemment écartés de l'Association où leur présence pouvait éveiller des suspicions et susciter des incidents » ⁶⁶. Enfin, la nouvelle génération d'ouvriers qui s'installe dans la ville ne permet pas le renouvellement de la clientèle. Résidant à l'ouest dans les quartiers nouvellement construits, ils ne peuvent pas se rendre à l'association, qui, située à l'est, est bien trop éloignée compte tenu du temps dont ils disposent pour leur repas de midi. De plus le renouvellement de la population ouvrière ne se fait pas à l'identique. Ouvriers de la métallurgie, ils n'occupent pas la même position au sein de la stratification sociale ouvrière ce qui appelle le commentaire suivant d'un des membres du comité d'administration du restaurant : « mais la population du cours Berriat est pauvre : elle ne trouvera pas, à l'Alimentaire, le crédit qu'elle rencontre chez les autres débiteurs » ⁶⁷.

37

* * *

38 Le restaurant connaît donc deux histoires parallèles. Sur le plan de la fréquentation, son essor est considérable et dure une soixantaine d'années ; mais ce succès collectif s'accompagne d'un échec personnel, par la révocation du maire Frédéric Taulier. Le fait que le restaurant survive au camouflet subi par Taulier renforce l'hypothèse selon laquelle son succès dépasse les seules ambitions individuelles et politiques de ses instigateurs. Initiative politique, le restaurant se prête assez bien, à première vue, à une lecture en terme de clivage politique. Les conservateurs grenoblois, principaux détracteurs de l'établissement, s'appuient pour les dénigrer publiquement sur l'opposition entre les « blancs » et les « rouges » ⁶⁸. Ils accusent les fondateurs de véhiculer par ce biais les principes du socialisme. Le préfet de l'Isère invoque également ce clivage pour expliquer le différend administratif qui l'oppose au maire de Grenoble Frédéric Taulier, et pour asseoir sa décision de destituer ce dernier de ses fonctions, privant ainsi le restaurant de son principal promoteur.

39 Cependant, la clé du succès est à chercher dans la retraduction philanthropique opérée par Frédéric Taulier, qui inscrit ce projet dans le courant des sociétés de secours mutuel. Une telle réinterprétation pratique est rendue possible par la multiplicité des appuis dont il bénéficie, imputable à la circulation des membres au sein d'un vaste réseau d'interconnaissance et des amitiés de longue date. Ainsi, tissu social et mutualiste acquis à la forme associative, soutien politique et associatif de membres enclins au rôle de membres honoraires, savoir-faire du maire de la ville, forment autant d'éléments qui ont assuré le succès du restaurant. Pour reprendre les termes de Maurice Agulhon, « dans la République de 1848, ce sont les hommes des classes instruites préparées par l'enseignement des grands utopistes, que nous trouvons à la charnière du mouvement démocratique et du mouvement ouvrier » ⁶⁹.

40 La dilution progressive du restaurant au tournant du XX^e siècle nous conduit toutefois à nous interroger sur la continuité, sous la Troisième République, du paternalisme municipal qui a porté le projet à ses débuts. Plus précisément, la réflexion sur la « réforme » de l'alimentation

populaire, mériterait d'être poursuivie, dans le cas de la ville de Grenoble, sur l'existence de relais au restaurant sociétaire. Si l'on ne relève pas d'autres initiatives administratives proches de celle du restaurant, on remarque l'essor des coopératives de consommation, et l'engagement de certaines notabilités locales notamment dans la coopérative dite « l'Universelle ». Reste à vérifier si ces dernières ont porté leur attention sur la scène coopérative plutôt que sur la scène municipale, ou si la « réforme » de l'alimentation telle que nous l'avons définie meurt avec la Troisième République.

Notes

1 Cet article a largement bénéficié de l'aide de Stéphane Baciocchi, en particulier de sa connaissance de Grenoble et des sources relatives à la période considérée. Je tiens à le remercier vivement.

2. Maurice AGULHON, *Une Ville ouvrière au temps du socialisme utopique. Toulon de 1815 à 1851*, Paris/La Haye, Mouton, 1970, p. 325.

3. Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération en France. Les idées et les faits. Les hommes et les œuvres*. Tome 1, *Précurseurs et prémices*, Paris, l'Émancipatrice, 1924, p. 346.

4. Le rapport sur les sociétés alimentaires présenté par Alexis de Tocqueville à la Réunion internationale de charité le 23 juillet 1855 fournit une illustration exemplaire des différentes interprétations et réappropriations de ces initiatives sociétaires. En présentant le restaurant comme une forme « économique » de soupes populaires, A. de Tocqueville et les membres de la Société d'économie charitable restent très fidèles aux principes des institutions d'origine congréganiste. Se reporter à : Anne LHUISSIER, « Alexis de Tocqueville et l'économie sociale chrétienne : Sociétés alimentaires et classes ouvrière », dans *Genèses*, n°37, décembre 1999, pp. 135-155. Voir aussi Roger PRICE, « Poor Relief and Social Crisis in Mid-Nineteenth-Century France », dans *European Studies Review*, tome 13, n°4, 1983, pp. 423-454.

5. Rappelons qu'en vertu de la loi des 19-22 juillet 1791, titre 1er, art. 30, les administrations municipales ont la possibilité de fixer les prix maximum du pain et de la viande de boucherie par l'intermédiaire de la « taxe ».

6. Les initiatives réformatrices en matière d'alimentation résultent d'une série de convergences pratiques et savantes sur la question de l'accès des classes pauvres au marché alimentaire. Dans cette perspective, le terme « réformateurs » s'entend comme une catégorie analytique. Cette dénomination recouvre des acteurs variés : autorités municipales, économistes, juristes, représentants du monde agricole, patrons d'industries, publicistes. Certains emploient le terme de « réforme » dans une acception proche de la définition leplaysienne. Elle est sous-tendue par un objectif pratique de tutelle des classes ouvrières par les autorités sociales, le « patronage », qui doit permettre d'éviter le fléau du paupérisme. Pour d'autres, la notion de « réforme » prend la signification précise de modification de la réglementation et des modalités du commerce, par l'intervention des pouvoirs publics sur les marchés. Ces deux acceptions renvoient à une préoccupation commune, l'alimentation populaire, qui touche deux domaines d'action spécifiques, le secteur charitable et celui du commerce des denrées.

7. J'emprunte cette hypothèse aux travaux de Christian Topalov portant sur « la nébuleuse réformatrice », pour qui la réforme dépasse les oppositions politiques mises à jour par l'historiographie. Plus précisément, la question initiale est d'établir ce qui lie des acteurs séparés par la politique et unis par ailleurs dans d'autres institutions. Voir notamment Christian TOPALOV [dir.], *Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS, 1999, 574 p.

8. Christian TOPALOV, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », dans *Genèses*, n° 23, 1996, pp. 30-52.

9. La diversité des sources disponibles et leur bonne conservation aux archives municipales de Grenoble attestent de la longévité du restaurant et de l'attention particulière dont il a fait l'objet par les municipalités successives et les réformateurs locaux. Celles-ci sont

principalement conservées aux archives municipales de Grenoble : Arch. mun. Grenoble, (Archives municipales de Grenoble), 2Q4, Etablissement de bienfaisance – Association alimentaire 1850-1911. On trouve également des pièces imprimées au fonds ancien de la bibliothèque municipale de la ville (Bibl. Mun. Grenoble).

10. Assurant l'opposition républicaine sous la Monarchie de Juillet, l'attitude du *Patriote* est calquée en 1848 sur celle du *National*. Selon Jean-Guy Daigle, le *Patriote* est un « journal qui a constamment mené une opposition énergique contre la Monarchie censitaire. La Révolution de 1848 fut saluée comme une « ère nouvelle de la nation », par l'équipe républicaine qui en assumait gratuitement la rédaction sous la gérance du légiste Alexandre Néroud. Non seulement plusieurs de ses collaborateurs jouèrent un rôle de premier plan sur la scène départementale, mais encore sa ligne politique reçut une consécration lors des élections à la Constituante et à la Législative. Par la suite, il dût soutenir avec une opiniâtreté croissante la cause républicaine que menaçait de plus en plus la vague réactionnaire déferlant sur le pays ». Jean-Guy DAIGLE, *Culture et société en province, Grenoble sous le Second Empire*, thèse d'histoire, Grenoble 2, 1972, f. 207. Josiane Tercinet souligne par ailleurs que « l'origine des collaborateurs explique le ton du *Patriote* : rédigé et appuyé par la bourgeoisie moyenne et intellectuelle, il défend des idées libérales. Il est l'organe de la classe moyenne instruite qui n'a su rallier Guizot ». Josiane TERCINET, *le Patriote des Alpes – Journal Républicain Grenoblois de 1848 à 1851*, mémoire DES, CRESI, Grenoble, 1971, multigr., f. 2.

11. *Le Patriote des Alpes*, jeudi 11 octobre 1849, « Association alimentaire de Genève », pp. 1-2, 5 col. n° 14. Sur l'association alimentaire de Genève, se reporter à la correspondance (janvier 1850-janvier 1851) entre Frédéric Taulier et son homologue genevois Antoine Carteret : Arch. mun. Grenoble, 2Q4 Etablissement de bienfaisance – Association alimentaire 1850-1911 d1. 1850-1851.

12. *Le Patriote des Alpes*, jeudi 11 octobre 1849, « Association alimentaire de Genève », pp. 1-2.

13. Sur Charles Fourier et l'école sociétaire, voir notamment : Charles GIDE, *Fourier, précurseur de la coopération*, Paris, Association pour l'enseignement de la coopération, 1924, 203 p. Hubert BOURGIN, *Fourier. Contribution à l'étude du socialisme français*, Paris, G. Bellais, 1905, 620 p. ; et la notice « Charles Fourier », dans Michelle RIOT-SARCEY, Thomas BOUCHET et Antoine PICON [dir.], *Dictionnaire des utopies*, Paris, Larousse, coll. « Les référents », 2002, 284 p.

14. François Rude indique que « le premier club qui ait donné signe de vie [après les journées de février] paraît être celui des phalanstériens, qui, dès les derniers jours de février ont salué le nouveau régime dans un manifeste » ; il ajoute que les fouriéristes formaient un noyau dur à Grenoble, menés par Albin Crépu et Joseph Fourier, et signale la présence d'un « cercle sociétaire » qui se manifeste à Grenoble dès fin février 1848. François Rude, « La révolution de 1848 à Grenoble, dans ESMONIN, BLET, VIGIER et al., *La révolution de 1848 dans le département de l'Isère*, Grenoble, imp. Allier, 1949, p. 92 et pp. 155-156. Quant à Jean Gaumont, plus prudent, il indique à propos du restaurant sociétaire grenoblois que « peut-être pourrait-on trouver quelques unes des préoccupations phalanstériennes, selon l'expression des fouriéristes "le ménage associé", on lui donnait parfois le nom de "grand ménage" ». Et plus loin d'ajouter « presque toutes les villes dans lesquelles nous trouvons ainsi des "magasins sociétaires" ont été des centres de propagande et d'activité phalanstérienne, Grenoble le fut certainement. [...]. Genève, où se rendit Taulier [pour visiter l'association alimentaire dont il a pris exemple] était également le siège d'un groupe important de phalanstériens ». Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération*, ouv. cité, pp. 346 sq.

15. Joseph Rey, ancien saint Simonien, adhère dès 1837 au fouriérisme. Il est actionnaire du journal la *Démocratie Pacifique*, qui fait suite à la *Phalange*, et dans lequel sont retracées nombre d'expériences sociétaires. « Grâce à lui, note François Rude, Grenoble, patrie de la liberté, est aussi un des berceaux du socialisme ». François RUDE, « Un socialiste "utopique" oublié, Joseph Rey (1779-1855) », dans *Annales de l'Université de Grenoble*, section lettres-droit, t. xx, 1944, p. 103.

16. Le nouveau conseil municipal élu le 30 juillet 1848 au suffrage universel est majoritairement républicain. Si sa composition politique diffère de l'ancien conseil élu au suffrage censitaire, sa composition sociale n'a guère changé : huit hommes de loi, six négociants et fabricants, quatre entrepreneurs, deux banquiers, deux fonctionnaires de l'Enseignement et deux des Ponts et Chaussées, un médecin, un limonadier, un propriétaire. François RUDE, « La révolution de 1848 à Grenoble », art. cité, p. 89 et p. 193.

17. L'échange des bâtiments est officialisé le 1^{er} décembre 1851. Arch. mun. Grenoble, 2Q4, Association alimentaire. Document officiel entérinant sous l'égide du maire Joseph Arnaud, l'échange de bâtiments entre la ville de Grenoble et la communauté de Sainte Ursule.

18. Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple ou le riche et le pauvre, histoire et tableau des institutions de bienfaisance et d'instruction primaire de la ville de Grenoble*, Grenoble, Maisonville et fils, 1860, p. 251.

19. Les sociétés dites « de bienfaisance mutuelle » sont des sociétés de secours mutuels. Elles fonctionnent par souscription des membres, auxquels elles assurent un secours en cas de maladie. Les présidentes des sociétés de femmes et les présidents des sociétés d'hommes, sont respectivement dénommés « commissaires générales » et « commissaires généraux ». Outre leur nom, qui renvoie aux métiers qu'elles représentent (société des gantiers, des cordonniers *etc.*), les sociétés peuvent également être désignées par un numéro (deuxième bureau, dix-septième bureau *etc.*).

20. Les commissaires, choisis parmi les souscripteurs du restaurant, sont chargés chaque jour et à tour de rôle de la surveillance de l'établissement et de la réception des jetons au guichet.

21. Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple*, ouv. cité, pp. 251-252.

22. Sur la démographie et la structure sociale de la ville de Grenoble au milieu du XIX^e siècle, se reporter à Jesus IBAROLA, *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX^e siècle à partir des tables de succession et des absences*, Paris/La Haye, Mouton, 1971, 280 p.

23. Jérôme DUMOULIN, « Encore la canne », dans *La Semaine des familles*, juin 1869, pp. 597-600 et 628-631.

24. *Mairie de la Ville de Grenoble, Association alimentaire. Règlement fait par Frédéric Taulier le 14 décembre 1850*, Grenoble, F. Allier, 1851, p. 5 ; *Ville de Grenoble, Association alimentaire, Documents relatifs à sa fondation et à son organisation (réunis et publiés par les soins de M. le Maire F. Taulier)*, Grenoble, Allier père et fils, janvier 1851, p. 25. Taulier indique lui-même que 1500 est le nombre maximum d'adhérents qu'a pu compter le restaurant. Il explique les chiffres décroissants pour les années suivantes par la très forte mobilisation en 1851 « des classes aisées de la population. C'est qu'il importait de soutenir l'œuvre naissante, et qui avait été fondée sans qu'il eut été fait à personne le moindre appel de fonds. Ce chiffre a diminué en 1852 ; il a encore diminué en 1853 et les années suivantes, parce que l'association était en pleine voie de prospérité et se suffisait à elle-même ». Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple*, ouv. cité, p. 279.

25. Arch. nat. (Archives nationales), F/1bII/Isère/11, Pochette G 1830-1853, dossier révocation de Taulier.

26. Les fondateurs du journal, partisans du prince déchu, présentent dans le premier numéro en mars 1850 « l'ordre » comme leur « programme », leur « but » et leur « moyen d'action » de même qu'il est associé aux concepts de progrès et de liberté ; « la rédaction sollicite aussi le concours de tous les défenseurs de la religion, de la morale, de la famille et de la propriété », qu'elle estime bienvenu pour « fonder la liberté sur l'ordre, affermir le principe d'autorité ». J.-G. DAIGLE, *Culture et société en province...*, ouv. cité, p. 218 et p. 239.

27. Le *Courrier de l'Isère* est la feuille officieuse de la préfecture, rudement éprouvée par la révolution de 1848 parce qu'elle avait glorifié tous les actes de la Monarchie censitaire et qu'elle faisait figure d'organe de la préfecture. Le journal devient porte-parole du gouvernement en place au cours de l'année 1852. Jean-Guy DAIGLE, *Culture et société en province...*, ouv. cité, pp. 239 *sq.*

28. Elu député en 1832 dans son département natal, la Saône-et-Loire, il siège en cette qualité jusqu'en 1848 et vote avec l'opposition. Nommé préfet de l'Isère le 2 décembre 1849, il cherche à combattre l'influence des socialistes, et tente parallèlement de rallier par des soins

attentifs, monarchistes et surtout orléanistes. Dans un mémoire qu'il adresse le 28 février 1851 au ministre de l'Intérieur retraçant la fondation du restaurant ainsi que la polémique, et demandant la nomination de Joseph Arnaud comme maire, il déclare avoir « engagé le *Courrier de l'Isère* à se tenir sur la réserve ». Arch. nat., F/1bII/Isère/11, Pochette G 1830-1853 dossier révocation de Taulier ; Robert CHAGNY, Jean GODEL, « Grenoble, ville d'opposition et ville gantière (1800-1880) », dans Vital CHOMEL [dir.], *Histoire de Grenoble*, Paris, Privat, 1976, pp. 247-281.

29. Arch. nat., F/1bII/Isère/11, Pochette G 1830-1853 dossier révocation de Taulier.

30. Réponse de Taulier, *L'Ami de l'ordre*, n° 289, 11 février 1851, pp. 2-3.

31. *L'Ami de l'ordre*, 14 février 1851, texte de Brunswick, ouvrier horloger à Grenoble, ancien délégués des ouvriers à Grenoble ; objections à Taulier et à Quinon, p. 3., n° 292

32. À sa sortie de Polytechnique, Jules Burat (1807-1855) s'oriente vers le journalisme économique en choisissant le camp libéral. Rédacteur en chef du *Journal du commerce* en 1848, il occupe ensuite cette fonction dans divers journaux : la *Patrie*, le *Siècle*, le *Journal des Economistes*. Il est nommé le 4 novembre 1854 à la Chaire d'Administration et de statistique industrielle du CNAM.

33. L'historiographie centrée sur les « précurseurs » de la coopération, en particulier les recherches de Jean Gaumont et d'Henri Desroches convergent vers ce constat. Gaumont indique par exemple que « la crainte qu'inspiraient aux hommes du coup d'État militaire et policier les associations ouvrières et les groupements sociétaires de vie à bon marché, leurs convictions que là se trouvaient les adversaires les plus redoutables de leur politique furent telles, que le succès du coup d'État eut pour conséquence immédiate leur dissolution, et la dispersion de leurs membres ». Jean GAUMONT, *Histoire générale de la coopération, t. 1*, ouv. cité, p. 350. L'ouvrage de Tchernoff portant sur les rapports des procureurs généraux des cours d'appel sous la Seconde République confirme la crainte que ces associations inspirent et, à leur manière, augurent du Coup d'État. J. TCHERNOFF, *Associations et sociétés secrètes sous la Deuxième République 1848-1851 d'après des documents inédits*, Paris, F. Alcan, 1905, 396 p.

34. Cette analyse est le résultat d'une analyse de réseaux faite en collaboration avec Stéphane Baciocchi. Pour plus de détails sur les étapes de l'analyse, se reporter à Stéphane BACIOCCHI, Anne LHUISSIER, « Trajectoires politiques, carrières associatives et projet réformateur : le réseau des membres fondateurs du Restaurant sociétaire de Grenoble, 1848-1851 », Journée d'étude CSU « Savoirs et politiques : pourquoi travailler sur les acteurs, les agents et leurs réseaux ? », 28 novembre 2000, 8 p. + annexes. Il convient de ne pas se méprendre sur la signification des co-affiliations. Si l'on obtient des liens du type : deux individus dans une même institution, on crée par défaut une relation entre ces individus, ce qui ne signifie pas que cette relation existe de fait.

35. La rue Saint-Laurent est située au nord de la ville, dans le quartier du même nom. C'est le quartier par excellence des artisans et des commerçants : petits artisans pour la plupart, travailleurs à domicile, regroupant surtout le travail des peaux et de ganterie. Jesus IBARROLA, *Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX^e siècle à partir des tables de succession et des absences*, ouv. cité, p. 177. ; Jean-François PARENT, *Grenoble, deux siècles d'urbanisation, projets d'urbanisme et réalisations architecturales, 1815/1965*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982, 187 p.

36. Hypolite Bouvier est considéré comme l' élu du parti démocratique par les mandats publics qu'il détient : chef de bataillon à la garde nationale, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement. Il est parallèlement le principal fondateur et animateur de la Loge maçonnique des Arts-Réunis dont il deviendra le vénérable. Pierre BARRAL, « Un siècle de maçonnerie grenobloise (1750-1850) », dans *Cahiers d'histoire*, n° 4, 1954, p. 390. ; François RUDE, « La révolution de 1848 à Grenoble », art. cité, p. 158. ; Bibliothèque nationale, Fonds maçonnique, FM² 238² et Baylot FM² 399.

37. Cette société est fondée en 1846 et animée par la loge maçonnique des Arts-Réunis. Tombée en désuétude, elle est reprise en main en 1849 par Frédéric Taulier sous l'égide de l'administration municipale. Ville de Grenoble, *Patronage des apprentis indigents, Assemblée*

générale de 1852, Grenoble, Maisonville, 1853, 24 p. ; Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple...*, ouv. cité, pp. 283-302.

38. La liste manuscrite des adhérents est conservée à la bibliothèque municipale de Grenoble : *Membres du Club démocratique de Grenoble – 1848. Liste du premier club démocratique de Grenoble*. [cote Q776]. Sur la première page de celle-ci, Garel, bibliothécaire adjoint et un des secrétaires du Club indique « je cessai de prendre les noms après le n°615. Il y eut plus de 3000 adhérents ». Voir aussi François RUDE, « La révolution de 1848 à Grenoble », ouv. cité, pp. 158-159.

39. Sur la loge des Arts-Réunis, se reporter à : Bibl. nat., Fonds maçonnique, FM² 238² et Baylot FM² 399 ; Pierre BARRAL, « Un siècle de maçonnerie grenobloise (1750-1850) », art. cité, pp. 390-391.

40. Document non daté avec l'en-tête suivant : « *Loge maçonnique constituée à l'Orient de Grenoble sous le titre distinctif des Arts-Réunis* ». Ce document fait une longue présentation de l'association alimentaire grenobloise et conclut sur les paroles suivantes : « La constitution de l'O : maçonnique en France nous fait à tous un devoir de concourir au progrès de l'humanité [...] ; ce double but ne peut être mieux atteint que par l'institution des associations alimentaires. Ainsi, nous vous invitons de tout notre pouvoir à provoquer dans votre ville la fondation d'une société de ce genre. C'est surtout dans les centres manufacturiers que cette organisation est indispensable ». Signé des noms de frères grenoblois : H. Bouvier, Maisonville, Juvin, Vendre et Permezal. Bibl. nat., Fonds maçonnique. Baylot FM² 399 Arts-Réunis – Brochures (1826-1890).

41. Quelques mois après l'ouverture de l'association alimentaire, Frédéric Taulier met en place, sur le même modèle, une boucherie sociétaire. Celle-ci ouvre ses portes en juillet 1851 et fait faillite 18 mois plus tard.

42. Nous sommes tenté d'ajouter, comme le fait de Beylié dans son texte-hommage à Taulier, la carrière de « sociologue », mais celle-ci embrasse probablement les trois pré-citées. Jules de BEYLIÉ, *Frédéric Taulier, le sociologue, le philanthrope*, Grenoble, imp. Rajon, 1896, 68 p.

43. On peut lire dans la notice nécrologique publiée le samedi 26 janvier dans la *Revue des Alpes* : « Son administration a été signalée par un grand nombre d'institutions utiles, parmi lesquelles il nous suffira de mentionner l'association alimentaire », et plus loin « L'administration de M. Taulier a laissé dans l'esprit de la population de Grenoble un souvenir marqué d'attachement et de reconnaissance. On lui doit particulièrement la création de deux établissements l'un et l'autre remarquables à des titres différents : le Muséum d'histoire naturelle et l'Association alimentaire ». Se reporter à Stéphane BACIOCCHI, « Les éloges funèbres et les nécrologies comme travail collectif d'individuation : société des notables, carrières sociales et statures biographiques (réflexions à partir du cas grenoblois 1824-1863) », dans Louis HINCKER [dir.], *Actes du colloque Réflexions sur les sources écrites de la "biographie politique", le cas du XIX^e siècle*, novembre 1999, pp. 115-140, édition électronique : www.maitron.org.

44. Arch. dép. Isère (Archives départementales de l'Isère), 3E 11/663, Minutes de l'étude de Henri Giroud, 3 septembre 1850, Acte de société n° 240. ; voir aussi la lettre adressée par le préfet Chapuys-Montlaville au ministre de l'Intérieur le 28 février 1851, Arch., nat., F/ 1bII/ Isère/ 11.

45. Voir Frédéric TAULIER, *Théorie raisonnée du code civil*, t. 2, Grenoble, Prudhomme, 1841, 476 p. Taulier examine les controverses sur le droit de propriété en étudiant le point de vue des « communistes », des « saint-simoniens » et de Charles Fourier. Il consacre un développement beaucoup plus long à ce dernier, notamment sur le principe d'association auquel Taulier trouve de nombreux avantages. Ses conclusions sont néanmoins fidèles à celles qu'il signale au ministre de l'Intérieur.

46. Arch. dép. Isère 1J51. Lettre du 30 mai 1847. Le projet de V. Hennequin d'assurer des conférences à Grenoble remonte à l'année précédente. Dans une lettre qu'il adresse à Frédéric Taulier pour solliciter l'autorisation de ce dernier à venir faire un « cours de science sociale », Hennequin déclare : « Je vais aller à Grenoble soit dans 8 jours, soit dans 3 semaines et j'espère trouver chez un maire éclairé libéral et même je crois un peu socialiste la bienveillance

qui ne m'a été refusée nulle part. A Grenoble, ma première visite sera pour vous ». (13 juillet 1846, pièce 23). A la demande de Taulier, ces cours sont reportés « dans un moment plus propice ». Les cours se tiendront finalement en mai 1847, contre l'avis du ministre de l'Intérieur, s'adressant au préfet de l'Isère, Duchâtel, en ces termes : « Monsieur le préfet, je lis dans les journaux de votre département qu'un des adeptes de l'école phalanstérienne, M. V. Hennequin est au moment de tenir des réunions publiques dans la salle de spectacle de Grenoble, et d'y exposer la doctrine de Fourier. Je regrette que vous ne m'ayez point demandé s'il convenait d'autoriser de semblables réunions. [...]. Toutefois, M. le préfet comme il paraît que ces assemblées ont dû commencer le 24 de ce mois, je vous autorise à user des ménagements convenables pour éviter que cette affaire ne cause dans les esprits une irritation fâcheuse ». Lettre du 27 mai 1847 (pièce 123).

47. Sur cette allégerance se reporter à Frédéric Taulier, *Le vrai livre du peuple ou le riche et le pauvre*, ouv. cité

48. Arch. nat., F/1bII/Isère/11, pochette G 1830-1853 dossier révocation de Taulier, lettre adressée par le préfet de l'Isère au ministre de l'Intérieur datée du 28 février 1851. Voir aussi Robert AVEZOU, « Frédéric Taulier, maire de Grenoble (1845-1848 ; 1849-1851) », dans ESMONIN, BLET, VIGIER et al., *La révolution de 1848 dans le département de l'Isère*, ouv. cité, p. 457.

49. Dans une lettre du 10 mai 1845, le préfet Pellenc décourage Taulier de tenter la « neutralité entre les partis » et le met en garde contre la volonté de « conciliation » qui, selon lui, ne résoud pas les conflits. Arch. dép. Isère, 1 J51-52 Lettres, pièces et documents divers concernant Frédéric Taulier, maire de Grenoble (1845-1848), (1849-1851).

50 François RUDE, « La révolution de 1848 à Grenoble », art. cité, p. 113.

51. Voir Arch. dép. Isère, 1 J51-52 Lettres, pièces et documents divers concernant Frédéric Taulier, maire de Grenoble (1845-1848), (1849-1851), lettre de Michallet gendre Lajeunesse adressée à Taulier le 3 avril 1848 ; Arch. nat., F/1bII/Isère/11, pochette G 1830-1853 dossier révocation de Taulier, lettre adressée par le préfet de l'Isère au Ministre de l'Intérieur datée du 8 mars 1849. ; François RUDE, « La révolution de 1848 à Grenoble », art. cité, p. 192.

52. Robert AVEZOU, « Frédéric Taulier, maire de Grenoble (1845-1848 ; 1849-1851) », art. cité, p. 476.

53. Robert CHAGNY, « La mutualité à Grenoble sous la Monarchie de Juillet et la seconde République », dans *Piémont et Alpes françaises au milieu du XIX^e siècle*, Grenoble, Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, 1979, pp. 47-48.

54. Jules DE BEYLIÉ, *Frédéric Taulier, le sociologue, le philanthrope*, ouv. cité, p. 9 ; Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple*, ouv. cité, pp. 283-302.

55. Se reporter à Frédéric TAULIER, *Le vrai livre du peuple*, ouv. cité ; Jules de Beylié décrit cet ouvrage comme un « précieux instrument de pacification sociale pour les leçons qu'il renferme » : Jules de BEYLIÉ, *Frédéric Taulier, le sociologue, le philanthrope*, ouv. cité.

56. Jesus IBARROLA, « Une image de la structure sociale à Grenoble au milieu du XIX^e siècle d'après les déclarations de succession », dans *Etudes et travaux économiques, Cahiers de la faculté des sciences économiques de Grenoble*, n°2, 1982, p. 69.

57. La monographie du gantier, réalisée en 1865 par Ernest de Toytot, en offre un bon exemple. Le gantier habite la petite commune de Biviers, et travaille pour un patron de Grenoble. Ernest de TOYTOT, « Gantier de Grenoble », dans *Les Ouvriers des deux Mondes*, 2^e série, t. 1, Paris, Firmin Didot, 1887, pp. 465-520. Le gantier est par ailleurs un consommateur du restaurant sociétaire.

58. Sur le modèle de la fabrique collective, se reporter à Alain COTTEREAU, « The Distinctiveness of Working-Class Cultures in France, 1848-1900 », dans Ira KATZNELSON, Aristide R. ZOLBERG, *Working-Class Formation, Nineteenth-Century Patterns in Western Europe and the United-States*, Princeton, Princeton University Press, 1986, pp. 111-154.

59. Les réponses à l'enquête parlementaire de 1872 montrent-elles aussi le relatif antagonisme entre cantines et associations alimentaires qui tendent à s'exclure mutuellement. Voir sur ce point Anne LHUISSIER, « Un dispositif pratique de gestion de la main d'œuvre, les

cantines industrielles dans le second XIX^e siècle », dans *Consommations et Sociétés*, n° spécial « Manger et boire sur les lieux du travail » n°2, 2001, pp. 53-65.

60. Jacques ROUGERIE, « Le mouvement associatif populaire comme facteur d'acculturation politique à Paris de la révolution aux années 1840, continuité, discontinuités », dans *Annales historiques de la révolution française*, n° 3, 1994, pp. 493-516.

61. Sur la mutualité à Grenoble au XIX^e siècle, se reporter à Augustin RIVIER, *Des sociétés de secours mutuels de la ville de Grenoble*, Paris, Garnier frères, 1850, 84 p. ; Robert CHAGNY, « La mutualité française au XIX^e siècle. L'exemple du département de l'Isère », dans *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches Marxistes*, n° 33, 1988, pp. 63-84 ; Robert CHAGNY, « La mutualité à Grenoble sous la Monarchie de Juillet et la seconde République », art. cité, pp. 23-80.

62. Robert CHAGNY, « La mutualité française au XIX^e siècle. L'exemple du département de l'Isère », art. cité, p. 48.

63. Chagny et Godel soulignent le cadre « équivoque » que constitue le mutuellisme grenoblois « où se manifestent à la fois les traditions de solidarité et de résistance ouvrières » [...]. « Strictement contrôlée de tout temps par la municipalité et, à partir de 1842, par le Conseil supérieur de la mutualité, qui font en sorte qu'elles se cantonnent dans leurs activités de bienfaisance, et de plus soumises depuis la Monarchie de Juillet à l'influence des membres honoraires issus de la riche bourgeoisie grenobloise [...]. On ne saurait trop sous-estimer l'importance de ce courant paternaliste à Grenoble, où le mutuellisme n'a pas fourni le cadre d'une résistance ouvrière aussi vive qu'à Lyon ». Robert CHAGNY, Jean GODEL, « Grenoble, ville d'opposition et ville gantière (1800-1880) », art. cité, p. 261.

64. André Gueslin, souligne également que Armand de Melun, fondateur de la Société d'économie chrétienne est favorable aux associations de production, ce qui lui vaut d'être qualifié de « socialiste » ; André GUESLIN, *L'Invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*. 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Economica, 1998, p. 171.

65. Jean-François PARENT, Grenoble, deux siècles d'urbanisation, projets d'urbanisme et réalisations architecturales, 1815/1965, ouv. cité ; Christiane MARIE, L'Évolution du comportement politique d'une grande ville en expansion, Grenoble 1871-1965, Paris, Armand Colin, 1966, 227 p. ; Robert CHAGNY, Jean GODEL, « Grenoble, ville d'opposition et ville gantière (1800-1880) », art. cité ; Henri MORSEL, « Grenoble, ville des industries hydro-électriques sous la Troisième République », dans Vital CHOMEL [dir], *Histoire de Grenoble*, Paris, Privat, 1976, pp. 283-318.

66. Arch. mun. Grenoble, 2Q4, document tapuscrit, Association alimentaire, *Demande de création d'une succursale dans le quartier du cours Berriat*, 1898, f. 5.

67. Arch. mun. Grenoble, 2Q4, document tapuscrit, Association alimentaire, *Demande de création d'une succursale dans le quartier du cours Berriat*, 1898, f. 8

68. La référence aux couleurs est employée à maintes reprises par les détracteurs du restaurant, dans les plaintes qu'ils formulent : voir notamment la correspondance entre le préfet de l'Isère et le ministre de l'Intérieur [Arch. nat., F/1bII/Isère/11, Pochette G 1830-1853 dossier révocation de Taulier] ainsi que les articles parus dans la presse locale dans les semaines qui ont suivi l'ouverture du restaurant.

69. Maurice AGULHON, *Une ville au temps du socialisme utopique*, ouv. cité, p. 325.

Pour citer cet article

Référence électronique

Anne Lhuissier, « Le restaurant sociétaire de Grenoble sous la Seconde République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 26-27 | 2003, mis en ligne le 27 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index738.html>

À propos de l'auteur

Anne Lhuissier

Chargée de recherche en sociologie à l'INRA au Laboratoire de Recherche sur la Consommation

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

Parmi les sociétés alimentaires d'inspiration phalanstérienne, généralement balayées par le coup d'État du 2 décembre 1851, le restaurant sociétaire de Grenoble fait figure d'exception par sa longévité : 1851-1911. L'article vise à montrer que la fondation, puis le succès de l'association Grenobloise se situent en dehors de la sphère politique et se comprennent dans un mouvement plus vaste de volonté de réforme de l'alimentation populaire, portée par les élites locales soucieuses de l'approvisionnement des « *classes laborieuses* ». Plus précisément, outre l'impulsion politique donnée au restaurant par le mouvement républicain, la clé du succès de l'association alimentaire tient à la retraduction opérée par le maire de la ville Frédéric Taulier, principal promoteur du restaurant, d'un projet politique en une institution réformatrice. Pour promouvoir le restaurant, Taulier s'appuie sur un vaste réseau local d'interconnaissance et d'amitiés de longue date, et sur les nombreuses sociétés de secours mutuel grenobloises. Ainsi, tissu social et mutualiste acquis à la forme associative, soutien politique et associatif de membres fondateurs par ailleurs enclins au rôle de membres honoraires dans d'autres associations, savoir-faire du maire de la ville, forment autant d'éléments qui ont contribué au succès du restaurant.

The « Restaurant sociétaire » of Grenoble (Isère-France) during the 2nd Republic, from a political project to a philanthropic institution

Among the phalansterian-inspired food shops called "sociétés alimentaires", which were generally swept away by the Coup d'Etat of December 2nd, 1851, the longevity (1851-1911) of the restaurant of Grenoble appears as an exception. This paper aims to show that the foundation, and then the success of this association owes nothing to the political sphere and has to be understood as part of a larger movement of social reform of popular foodways, carried by the local elite that was concerned with the food provisioning of the working classes. More precisely, in addition to the political impetus of the restaurant *via* the republican movement in Grenoble, the success of the association was due to the mayor of the city and principal promoter of the restaurant, Frédéric Taulier, who translated the political project into a philanthropic institution. In order to promote the restaurant, Frédéric Taulier relied on the support of a vast local network of relationships and long-time friendships, but also on the support of several mutual benefit societies from Grenoble. Thus, social and mutualist fabric by way of associations, political and associative support of founding members who also tended to be honorary members in other associations, and the know-how of the mayor of the city, form the elements that ensured the success of the restaurant.

Licence portant sur le document : Tous droits réservés